



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**  
**MRC DE MATAWINIE**

**14 DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 14 décembre 2022, à 18 h 30, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M<sup>ME</sup> ISABELLE PERREULT, MAIRESSE  
M<sup>ME</sup> VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N<sup>O</sup> 1  
M. ÉRIK RICHARD, DISTRICT N<sup>O</sup> 2  
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N<sup>O</sup> 3  
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N<sup>O</sup> 4  
M<sup>ME</sup> FRANCINE CRAIG, DISTRICT N<sup>O</sup> 5  
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N<sup>O</sup> 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M<sup>ME</sup> ELYSE BELLEROSE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : ENVIRON 9 PERSONNES

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 30.

**2022-12-493**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté, comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU BUDGET 2023**
- 4. PUBLICATION DU BUDGET**
- 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-12-494**

**3. ADOPTION DU BUDGET 2023**

La mairesse présente le « **BUDGET 2023** »

ATTENDU QUE d'après le budget présenté précédemment, la Municipalité aura à pourvoir, au cours de l'année 2023, à des dépenses totalisant **7 308 954 \$**;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable totalise **733 285 000 \$**;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**  
**MRC DE MATAWINIE**

QUE le budget de l'année 2023, prévoyant des revenus et des dépenses de **7 885 259 \$**, soit adopté, comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-12-495 4. PUBLICATION DU BUDGET**

ATTENDU QUE l'article 957 du *Code municipal du Québec* stipule que la Municipalité doit distribuer, à chaque porte, le budget 2023;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le budget de l'année 2023 soit joint à l'envoi du prochain compte de taxes afin que chaque propriétaire puisse en prendre connaissance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-12-496 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

ATTENDU la présentation faite par madame la mairesse concernant le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 qui est susceptible d'être révisé à chaque fin d'année :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2023	2024	2025	Mode de financement prévu
<b>ADMINISTRATION</b>				
BARRAGE LAC BASTIEN / RÉFECTION (INCLUANT ESCALIERS)	25 000 \$	x	x	Règlement emprunt Subvention
BARRAGE LAC DONTIGNY	150 000 \$			Règlements emprunt Subvention
BARRAGE LAC GAREAU / RÉFECTION	565 000 \$			Taxe spéciale / Subvention
BARRAGE LAC LOUISE	25 000 \$	x		Règlement emprunt Subvention
BARRAGE LAC MARCHAND	65 000 \$			Règlement emprunt Subvention
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>				
CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS / RENOVATION	2 300 000 \$			Règlement emprunt Subvention
MAISON DE LA CULTURE / GALERIE	15 000 \$			Fonds de roulement
PARC DES ARTS / RÉAMÉNAGEMENT (2023 SCENE)	15 000 \$	215 000 \$		Règlement emprunt Subvention
PARC DU VILLAGE / PLAN AMÉNAGEMENT	25 000 \$			Règlement emprunt Subvention Fonds de parc
PARC ESCALADE / AMÉNAGEMENT ÉVALUATION BÂTISSE CENTRE SERVICES	245 000 \$	600 000 \$		Règlement emprunt Subvention
PLAGE MUNICIPALE / RÉAMÉNAGEMENT		325 000 \$		Règlement emprunt Subvention



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**  
**MRC DE MATAWINIE**

N° de résolution  
ou annotation

<b>SERVICE PRÉVENTION INCENDIE</b>				
APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS ET AUTONOMES (APRIA)	148 000 \$			Règlement emprunt Subvention
BORNES SÈCHES	125 000 \$	27 500 \$	27 500 \$	Fonds de roulement
VÉHICULE (AVEC SIRÈNE ET GYROPHARE) 50/50 AVEC ST-COME	30 000 \$			Règlement emprunt
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>				
CAMION (PICKUP) GAZON (remplacement du 150)	60 000 \$			Règlement emprunt
ÉCLAIRAGE DE RUE / TRANSITION AU DEL	50 000 \$	130 000 \$		Règlement emprunt Subvention
ENTREPOT GARAGE	109 190 \$			Subvention
GARAGE ET ÉCOCENTRE / DÉMÉNAGEMENT OU AGRANDISSEMENT		15 000 \$		Règlement emprunt Subvention
HOTEL DE VILLE / RÉFECTION STATIONNEMENT		55 000 \$		Règlement emprunt
PAVAGE (2023 : LACHAPELLE, LOUISE 4H, 2024 : BASTIEN, DE L'ILE, DE LA RIVIÈRE)	5 000 000 \$	3 500 000 \$	1 250 000 \$	Règlement emprunt Subvention
REMORQUE GAZON	8 500 \$			Fonds de roulement
VÉHICULE ÉLECTRIQUE	36 000 \$	36 000 \$		Règlement emprunt Subvention
<b>AQUEDUCS ET ÉGOUT</b>				
AQUEDUC 4H (2023 TELEMETRIE, 2024 BÂTIMENT)	15 000 \$		40 000 \$	Règlement emprunt Subvention
AQUEDUC ADAM (ACQUISITION TERRAIN, ALIMENTATION EN EAU, RÉFECTION RÉSEAU, ETC.)	250 000 \$	2 000 000 \$		Règlement emprunt subvention
AQUEDUC MCMANIMAN	15 000 \$		x	Règlement emprunt Subvention
AQUEDUC RENTIERS télémétrie (ALIMENTATION EN EAU)	15 000 \$	x		Règlement emprunt Subvention
AQUEDUC VILLAGE BRANCHEMENT P#3 ET P#4	100 000 \$			Règlement emprunt Subvention
AQUEDUC ET ÉGOUT VILLAGE / RUES MANQUANTES	100 000 \$	x		Règlements emprunt Subvention
DOUCHES OCULAIRES	31 500 \$			Fonds de roulement
ÉGOUT VILLAGE TÉLÉMÉTRIE	15 000 \$			Règlements emprunt Subvention
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
1040, RUE PRINCIPALE RÉHABILITATION DE SITES CONTAMINÉS / BÂTISSE	10 000 \$			Subvention
1040, RUE PRINCIPALE / DÉCONTAMINATION AMÉNAGEMENT	200 000 \$	300 000 \$		Règlement emprunt Subvention
<b>DÉVELOPPEMENT</b>				
AFFICHAGE DIRECTIONNEL	125 000 \$	35 000 \$		Règlement emprunt Subvention
<b>TOTAL</b>	<b>9 873 190 \$</b>	<b>7 238 500 \$</b>	<b>1 317 500 \$</b>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**  
**MRC DE MATAWINIE**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)**

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

**2022-12-497**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 18.

(signé)  
Isabelle Perreault  
Mairesse

(signé)  
Elyse Bellerose  
Directrice générale et  
greffière-trésorière